



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 11/02/2020

Date d'affichage : 25/02/2020

L'an **deux mil vingt le vingt-quatre Février**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINTE FEREOLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Henri SOULIER**.

Étaient présents : M.M. SOULIER – BLANCHARD – GOLFIER – JAUBERT – MACHEIX – MENEYROL – DAUDY – ALVINERIE – BOUCHAREL – BOURG – CHARLOT – COURDURIE – DELPY – HEBRARD – ROL – SOULARUE.

Absents : Mme JOURDAN ayant donné procuration à Mr DAUDY – Mr DAULHAC ayant donné procuration à Mr ROL.

Mme BUSSIERES

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a nommé Mme Bernadette BLANCHARD pour remplir les fonctions de Secrétaire conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

## NOMINATION VOIES COMMUNALES

### D2020012

Par délibération en date 28 février 2019, le Conseil Municipal a validé et adopté les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

Le Maire précise que deux voies ont été oubliées.

Il s'agit du Chemin de la Scierie et du Chemin des Deux Routes (cf plans ci-joint).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**VALIDE** et **ADOpte** les noms attribués aux deux voies citées ci-dessus

**AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Cette délibération est adoptée à l'UNANIMITE (18 voix POUR)

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous Préfecture et publication par voie d'affichage le 25/02/2020

Pour extrait certifié conforme.  
Henri SOULIER  
Maire